

Vive le Liberistant !

CONSTITUTION SOCIALISTE DE LA REPUBLIQUE VIRTUELLE DU LIBERISTANT

**Adoptée le 02 juillet 2014 à la première session
du Parti Communiste du Liberistant.**



**Les armoiries nationales
de la République Virtuelle du Liberistant**



**Le drapeau national de la
République Virtuelle du Liberistant**

SOMMAIRE:

Péambule:

La République Virtuelle du Liberistant est la patrie socialiste (marxiste) incarnant les idées et les directives du camarade Lénine, du camarade Staline ou encore du camarade Kim Il-Sung.

La République Virtuelle du Liberistant est un Etat virtuel non membre de l'ONU. La République Virtuelle du Liberistant est la patrie de toutes personnes qui en fait la demande. Notre patrie socialiste reconnaît tout les Etats et micronation démocratique.

La République Virtuelle du Liberistant fixe comme objectif la victoire du communisme.



POLITIQUE:

Article 1 La République Virtuelle du Liberistant est un Etat socialiste.

Article 2 La République Virtuelle du Liberistant est un Etat virtuel qui lutte contre les agresseurs impérialistes, pour la liberté la paix et la démocratie dans le monde.

Article 3 Le peuple exerce son pouvoir par l'intermédiaire de l'assemblée populaire.

Article 4 Les électeurs ont le droit de révoquer n'importe quand les députés élus qui ont trahi leur confiance.

Article 5 La République Virtuelle du Liberistant garantit les droits et les intérêts légitimes des citoyens liberiens.

Article 6 L'Etat établit des relations diplomatique avec tout les pays attachés à l'indépendance et à la paix dans le monde. L'Etat s'engage à avoir des relations diplomatiques plus poussé avec les démocraties socialistes.

ECONOMIE:

Article 7 La République Virtuelle du Liberistant s'appuie sur le principe d'une économie non-mondialisé et indépendante.

Article 8 La propriété de l'Etat est celle du peuple liberiens.

Article 9 L'Etat dirige la gestion de l'économie socialiste.

Article 10 La République Virtuel du Liberistant s'oppose à la mondialisation et révoque le profit.

CULTURE:

Article 11 La République Virtuelle du Liberistant favorise le mélange culturel.

Article 12 l'Etat donne priorité à l'éducation socialiste nationale et à l'information sur l'actualité mondiale.

Article 13 En République Virtuelle du Liberistant la langue officiel est le français.

Article 14 Toutes personnes âgées de minimum seize ans peut aquerire la nationalité liberienne.

DROIT ET DEVOIR

Article 15 l'Etat garantit le respect des droits de l'hommes.

Article 16 En République Virtuelle du Liberistant, les droits et les libertés du citoyen s'étendent sans cesse avec le renforcement et le développement du régime socialiste.

Article 17 Le citoyen acquiert, à partir de 17 ans, le droit de vote et le droit d'être élu sans distinction de sexe, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle, de profession.

Article 18 Seul les citoyens socialiste ou communiste peuvent être élu à l'assemblée populaire.

Article 19 En République Virtuelle du Liberistant il n'y a pas d'armée.

Article 20 Le citoyen jouit de la liberté de religion.

Article 21 Le citoyen a le droit de déposer des plaintes et de présenter des requêtes.

Article 22 Le mariage pour tous et la famille sont protégés par l'Etat.

INSTITUTIONS DE L'ETAT:

Article 23 L'assemblée populaire est la colonne vertebrale de l'Etat. Elle à le pouvoir législatif.

Article 24 L'Assemblée populaire est constituée de députés élus au scrutin secret pour un mandat de deux ans, selon les principes du suffrage universel, égal et direct.

Article 25 Le président de l'assemblée populaire est élu par les députés.

Article 26 Le président de l'assemblée est élu pour un mandat de un an.

Article 27 Le président de l'assemblée à le pouvoir de convoquer en session extraordinaire l'assemblée.

Article 28 Le président de l'assemblée à le pouvoir exécutif.

Article 29 Le président de la République est le chef de l'Etat et le représentant du peuple.

Article 30 Le président de la République s'occupe de la politique étrangère du pays.

Article 31 Le président de la République à le pouvoir de réformer la constitution.

Article 32 Le président de la République est le protecteur du système socialiste.

Article 33 La cour de justice est compsé de trois juges élus pas l'assemblée populaire.

Article 34 La plus haute condamnation au Liberistant est la perte de la nationalité.

SYMBOLES DU LIBERISTANT:

Article 35 Les armoiries nationales de la République Virtuelle du Liberistant représentent une gigantesque colombe (la paix) dans une couronne de blé (peuple). L'Etoile rouge représente la victoire du socialisme.

Article 36 Le drapeau national de la République Virtuelle du Liberistant est composé de trois bande verticale "rouge, blanc, rouge". Le rouge représente le communisme et le blanc la paix. Au centre du drapeau ce trouve l'armoirie nationale.

Article 37 L'hymne national de la République Virtuelle du Liberistant est l'Hymne à la paix.

Article 38 La capitale de la République Virtuelle du Liberistant est virtuellement Indant-Ville.

Article 39 La devise nationale de la République Virtuelle du Liberistant est 'Soyons Humains'

Article 40 La fête national est le 02 juillet, date de la proclamation de la république.